



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REÇU à la Sous-Préfecture
de CALAIS le

- 3 FEV. 2017

Délibération
Du Comité Syndical
Du 30 janvier 2017

EAT1 : Mov'in - Bilan de la concertation réglementaire

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Par délibération du 21 avril 2015, le Comité Syndical du SITAC a validé le principe de mise en œuvre du projet de Pôle d'Echanges Multimodal et de Transport en Commun en Site Propre et a décidé d'engager la concertation préalable via la mise en œuvre des modalités suivantes :

- Article(s) d'information dans les supports d'information des collectivités concernées par l'opération (magazines, site web) ;
- Ouverture d'un registre pour que le public fasse part de ses avis et suggestions ;
- Réunion(s) publique(s) annoncées par voie de presse ;
- Réunion(s) spécifiques rassemblant les élus, les associations concernées, les associations dont l'objet social concerne l'urbanisme, le cadre de vie, les transports, les déplacements, invités par courrier.

La concertation s'est déroulée du 1^{er} juillet au 16 décembre 2016.

Conformément aux engagements du SITAC et afin de recueillir le plus grand nombre d'avis, plusieurs modalités d'information et d'expression du public ont été mises en œuvre :

- **une conférence de presse** de présentation du projet et de lancement de la concertation le 1^{er} juillet 2016 ;
- **une journée de rencontre « voyageurs » le 20 septembre 2016** : à la gare routière du théâtre le matin puis à la gare SCNF de Calais-Ville en fin de journée ;
- **deux rencontres dans les résidences CCAS de Fort Nieulay et de Beau Marais** ont été organisées le mardi 20 septembre de 14h à 15h30.

Deux autres rencontres ont permis à des publics plus ciblés de s'exprimer sur le projet :

- **lors de la réunion du Comité des Socioprofessionnels de l'agence de développement économique du Calais « Calais Promotion »** le 3 octobre 2016 ;
- **lors d'une réunion avec les acteurs associatifs** le 8 novembre 2016.

Enfin, **une réunion publique** organisée au Forum Gambetta le 14 novembre 2016 de 19h à 21h a permis à tous d'obtenir de l'information et de s'exprimer sur le projet Mov'in.

Au total, près de 600 dossiers de concertation ont été distribués sur l'ensemble de la période.

Ainsi ce sont des centaines d'habitants de l'agglomération qui ont été rencontrés directement lors de ces 6 rencontres où 24 avis ont été exprimés formellement.

Les informations principales à retenir de cette concertation sont les suivantes :

- Le projet Mov'in génère une adhésion auprès de la majorité des personnes rencontrées et des participants. Son opportunité et les objectifs poursuivis sont confirmés notamment pour participer au développement et à l'amélioration des transports en commun dans l'agglomération calaisienne.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2017 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille dix-sept, le lundi 30 janvier, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'Hôtel Communautaire sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le mardi 24 janvier deux mille dix-sept.

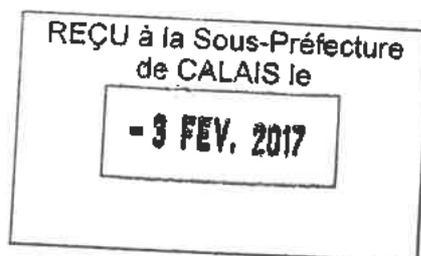
Présents :

Titulaires :

Monsieur Emmanuel AGIUS
Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Patrice CAMBRAYE
Monsieur Daniel DARCHEVILLE
Madame Anne DECAESTECKER
Madame Jacqueline DEWET
Monsieur Alain FAUQUET
Monsieur Gérard GREMAT
Monsieur Michel HAMY
Madame Joëlle LANNOY
Monsieur Dominique LEGRAND
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Philippe VERON

Suppléants :

Madame Sylviane PETIT



Excusés :

Madame Malika BOUAZZI, pouvoir Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir Monsieur Emmanuel AGIUS
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT

Absents :

Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE
Monsieur Raymond LEFEBVRE
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Pascal PESTRE

- La création d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Calais-Ville semble faire consensus, en particulier pour renforcer l'intermodalité. Des attentes se sont exprimées pour que la place du Théâtre continue à être desservie par les bus du réseau. Enfin, l'aménagement de cette dernière intéresse la population et pourrait faire l'objet d'une procédure de co-construction spécifique.
- La réalisation d'une nouvelle ligne de bus en site propre recueille un avis positif. Les participants n'ont pas remis en question le tracé proposé desservant à la fois des quartiers denses et de nombreux équipements. Cependant, plusieurs demandes ont été formulées pour améliorer la desserte d'autres zones dans le cadre des futures évolutions du réseau.
- Une forte attente a été exprimée pour que le projet permette d'engager une requalification des espaces urbains traversés. Des précisions sont néanmoins attendues concernant les modalités d'insertion de la ligne, en particulier les impacts du projet sur le stationnement.
- A plusieurs reprises a été affirmé le souhait d'une bonne prise en compte des modes doux, via le développement d'aménagements cyclables continus et performants. Dans ce cadre, la réalisation des deux passerelles est soutenue.

Le bilan complet de la concertation réglementaire est joint en annexe à la présente délibération.

Il est rappelé que les observations du public ainsi que les propositions formulées vont enrichir les études et permettre de préciser les aménagements attendus du projet Mov'in en vue de l'enquête publique.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation réglementaire organisée du 1^{er} juillet au 16 décembre 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Décision rendue exécutoire

Le 03/02/2017

Certifié exact,
L'ordonnateur

REÇU à la Sous-Préfecture
de CALAIS le

- 3 FEV. 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONNET



moov'in

PROJET DE CRÉATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL À LA GARE DE CALAIS
ET D'UNE NOUVELLE LIGNE DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE



REÇU à la Sous-Préfecture
de CALAIS le

- 3 FEV. 2017

BILAN DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

du 1^{er} juillet au 16 décembre 2016

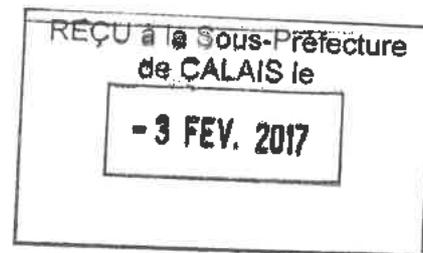
Vu pour être annexé à la délibération EAT1
Du 30 janvier 2017.

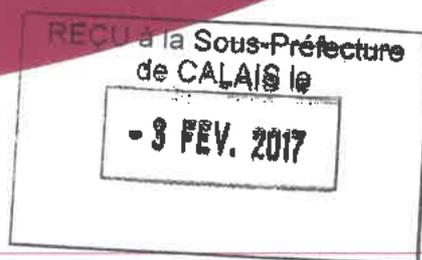
Le Président du SITAC
Philippe MIGNONET



SOMMAIRE

1. Introduction	2
2. Le déroulement de la concertation.....	7
3. Les avis exprimés	16
4. Les enseignements de la concertation	23





1. INTRODUCTION

La concertation préalable sur le projet Mov'in, visant à la création d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Calais-Ville et d'une nouvelle ligne de bus à haut niveau de service, s'est déroulée du 1^{er} juillet au 16 décembre 2016. Ce temps de concertation a permis d'informer largement les habitants et les futurs usagers sur le projet et de recueillir leurs avis.

Le présent document détaille les actions mises en œuvre dans le cadre de la concertation, dresse le bilan des échanges et contributions, et fait part des enseignements tirés par les porteurs du projet.

1.1. Un projet ambitieux pour de nouvelles mobilités

L'amélioration continue de la mobilité est une priorité pour la ville de Calais et l'agglomération Calaisienne. C'est dans ce cadre, et afin de rendre plus complète l'offre globale de transport en commun, que le projet Mov'in a été lancé.

Celui-ci vise à créer un pôle d'échanges multimodal à la gare de Calais et une nouvelle ligne de bus en site propre, de type bus à haut niveau de service, reliant le quartier du Fort Nieulay, la gare SNCF de Calais-Ville, le quartier Beau Marais et le pôle santé du Virval.

Avec le déplacement de la gare routière - actuellement située place du théâtre - vers la gare de Calais-Ville, il deviendra demain plus simple d'effectuer des trajets intermodaux c'est-à-dire combiner l'ensemble des modes de transports (train, bus, car, voiture, taxi, navette fluviale mais également vélo, trottinette ou marche à pieds).

L'arrivée d'une nouvelle ligne de bus à haut niveau de service permettra de renforcer la performance du réseau existant en offrant aux usagers une meilleure desserte, une amélioration de la vitesse commerciale et plus de confort.

1.2. L'opportunité confirmée par les premières études

Le SITAC, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur l'agglomération du Calais, a engagé une étude sur l'opportunité et la faisabilité de la réalisation conjointe d'un pôle d'échanges multimodal au niveau de la gare SNCF de Calais-Ville et d'un Transport en Commun en Site Propre.

Cette étude a confirmé l'opportunité que représentait un tel aménagement en termes de desserte, d'intermodalité et aussi de développement pour le territoire.

1.3. Les objectifs du projet



1.4. La création d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Calais

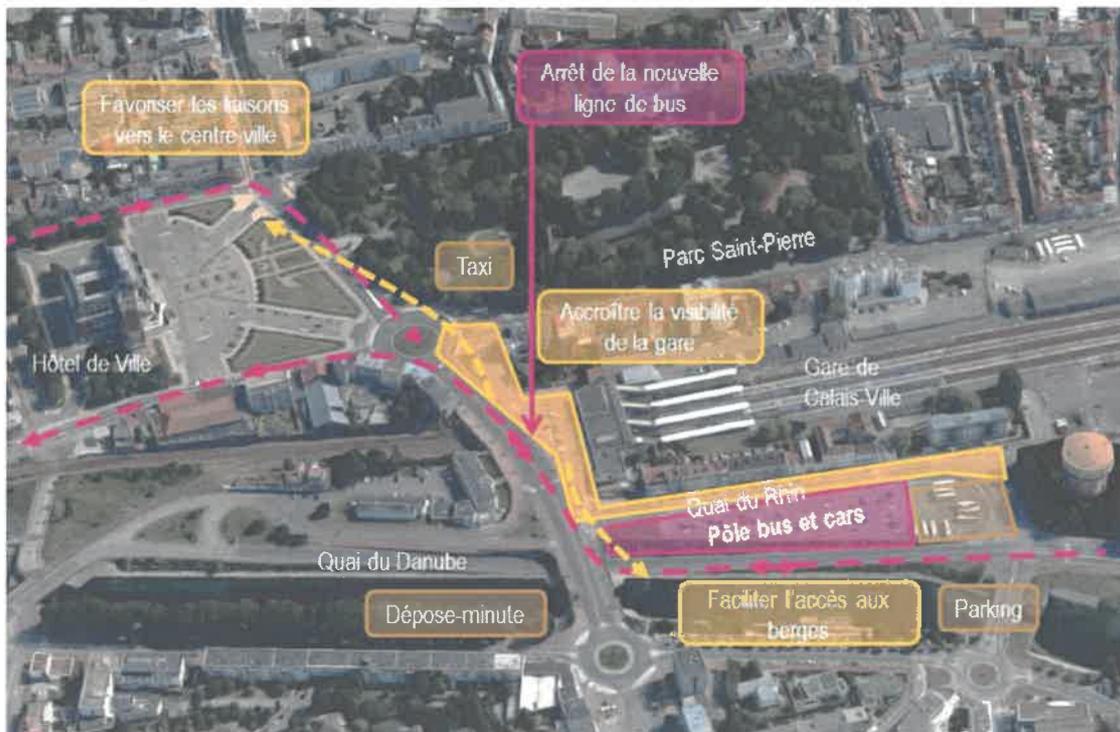


Le déplacement de la gare routière actuelle depuis la place du théâtre vers la gare SNCF de Calais-Ville pour le transformer en pôle d'échanges multimodal vise à :

- Augmenter la desserte de la gare ;
- Proposer une gare routière modernisée, confortable et accessible ;
- Relier les différents modes ;
- Atténuer le caractère « routier » de la place et recréer un lieu agréable ouvert sur le territoire ;
- Simplifier le plan de circulation et les zones de stationnements autour de place du théâtre ;
- Améliorer l'attractivité du centre-commercial « Cœur de vie ».

Le programme du projet vise à réaliser :

- Sur le parvis de la gare :
 - Deux nouveaux parvis, dont l'actuel équipé et réaménagé pour les piétons ;
 - Des emplacements réservés pour les taxis ;
 - Un espace dépose-minute ;
 - Un parking pour les deux-roues.
- Quais du Rhin et du Danube :
 - Requalification du quai du Danube et renforcement des liaisons avec les berges ;
 - Une gare routière pour les bus ;
 - Un parking automobile.



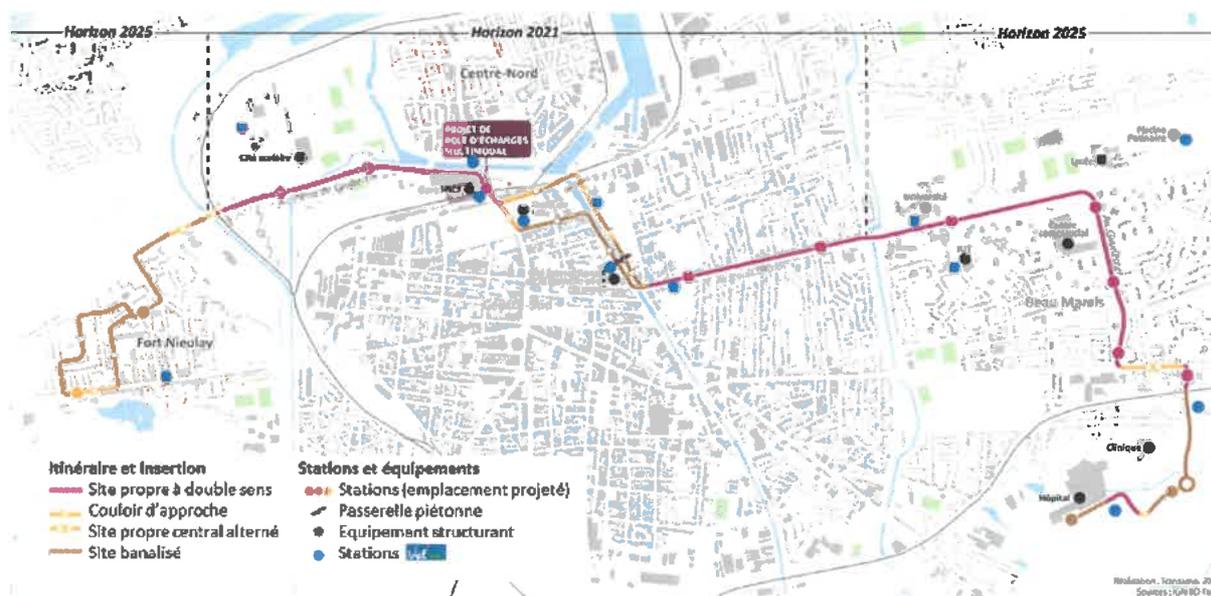
Les futures fonctionnalités du pôle d'échange multimodales



Intention d'aménagement du futur pôle de la gare de Calais-Ville

1.5. Un tracé d'une nouvelle ligne de bus en site propre offrant de nouvelles dessertes

Le bus en site propre desservira le projet de pôle d'échanges multimodal au centre de la ligne. Sur un tracé total d'environ 8,7 kilomètres, il permettra de relier le cœur du quartier du Fort Nieulay par l'avenue Pierre de Coubertin à l'ouest et le pôle santé du Virval via les avenues Guynemer, Toumaniantz et Blériot à l'est.



Le tracé du bus en site propre

Alternative à la voiture particulière, le bus en site propre constituera un moyen de transport performant et fiable puisqu'il disposera, sur la majorité de son parcours, d'une voie réservée et de la priorité aux carrefours. Il permettra une amélioration de l'offre grâce à une circulation des bus tous les jours et une fréquence soutenue.

Les nouveaux bus, qui seront acquis par le SITAC dans le cadre du projet, offriront un grand confort : ils seront spacieux, lumineux, climatisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, ils seront dotés d'un système d'informations dynamiques visuelles et sonores avec indication des prochains arrêts, des temps de parcours et des correspondances.

Les stations compléteront ce haut niveau de service avec de l'information sur les temps d'attente, de la vidéosurveillance, des sièges sous des abris et des stationnements vélos à proximité de certaines d'entre elles.

1.6. Le calendrier prévisionnel jusqu'à la mise en service

Le présent bilan rend compte des avis exprimés par le public du 1^{er} juillet au 16 décembre 2016, et est soumis à l'approbation des élus. A l'issue de la concertation, une nouvelle phase d'étude précèdera l'enquête publique. Par la suite, les travaux se dérouleront en deux étapes :

- **Étape 1** : déplacement de la gare routière et création de la nouvelle ligne entre l'avenue Coubertin et l'avenue Blériot ;
- **Étape 2** : réalisation des tronçons entre l'avenue Coubertin et le Fort Nieulay et entre l'avenue Blériot et le pôle santé du Virval.



Calendrier prévisionnel du projet Mov'in.

1.7. Les acteurs du projet

De multiples partenaires sont impliqués dans la réalisation de ce projet et participent à son financement :

- Le SITAC assurera la totalité de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle du projet et financera une partie des travaux ainsi que l'acquisition du matériel roulant.
- La ville de Calais et la Communauté d'Agglomération du Calaisis sont des partenaires clés, ils seront sollicités à toutes les phases du projet. Ils participeront également au financement du projet.
- Ce projet s'inscrit dans les programmes du fond européen de développement économique régional et devrait pouvoir bénéficier de subvention.

2. LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation sur le projet Mov'in est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme. Elle intervient à l'issue des études d'opportunité qui ont permis de dessiner un premier programme du projet et se poursuivra tout au long de la mise en œuvre de l'opération.

La présente phase de concertation réglementaire s'est déroulée du 1^{er} juillet au 16 décembre 2016 avec l'objectif de réunir les avis et les propositions de l'ensemble des parties intéressées pour enrichir les études de conception du projet.

Par délibération le 21 avril 2015, le Comité Syndical du SITAC a validé le principe de mise en œuvre du projet et a décidé d'engager la concertation préalable via la mise en œuvre des modalités suivantes :

- Article(s) d'information dans les supports d'information des collectivités concernées par l'opération (magazines, site web) ;
- Ouverture d'un registre pour que le public fasse part de ses avis et suggestions ;
- Réunion(s) publique(s) annoncées par voie de presse ;
- Réunion(s) spécifiques rassemblant les élus, les associations concernées, les associations dont l'objet social concerne l'urbanisme, le cadre de vie, les transports, les déplacements, invités par courrier.

Par délibération le 15 décembre 2015, le Comité Syndical du SITAC a décidé de reporter l'organisation de la réunion publique au 1^{er} semestre 2016.

Conformément à ces engagements et afin de recueillir le plus grand nombre d'avis, plusieurs modalités d'information et d'expression du public ont été mises en œuvre :

- une conférence de presse de présentation du projet et de lancement de la concertation le 1^{er} juillet 2016 ;
- une journée de rencontre « voyageurs » le 20 septembre 2016 : à la gare routière du théâtre le matin puis à la gare SCNF de Calais-Ville en fin de journée ;
- deux rencontres dans les résidences CCAS de Fort Nieulay et de Beau Marais ont été organisées le mardi 20 septembre de 14h à 15h30.

Deux autres rencontres ont permis à des publics plus ciblés de s'exprimer sur le projet :

- lors de la réunion du Comité des Socioprofessionnels de l'agence de développement économique du Calaisis « Calais Promotion » le 3 octobre 2016 ;
- lors d'une réunion avec les acteurs associatifs le 8 novembre 2016.

Enfin, une réunion publique organisée au Forum Gambetta le 14 novembre 2016 et 19h à 21h a permis à tous d'obtenir de l'information et de s'exprimer sur le projet Mov'in.

L'information sur le projet et sur la concertation a été assurée grâce à divers outils et supports de communication :

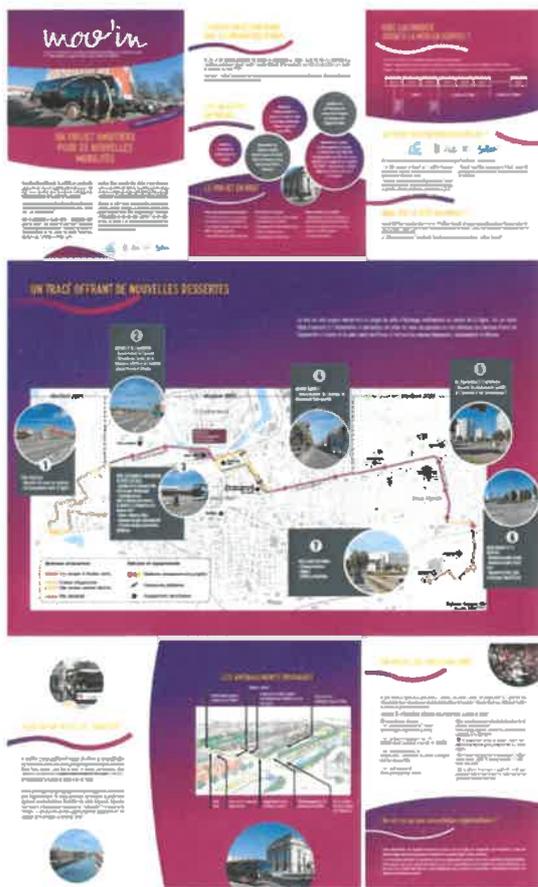
- un dossier de concertation ;
- des affiches annonçant les dates des rencontres ;
- des panneaux d'exposition ;
- des communiqués de presse ;
- des articles dans la presse locale et sur les réseaux sociaux ;
- une page dédiée au projet sur le site internet www.sitac-calais-opale-bus.fr

2.1. Informer

En amont de la concertation, et au cours de celle-ci, un dispositif adapté a été mis en place pour informer le public sur la tenue de la concertation et sur le projet Mov'in afin de permettre à chacun de participer de manière éclairée à la démarche.

Le dossier de concertation

Un dossier de concertation sur le projet et sur les modalités de concertation a été conçu : composé de 8 pages, il réunit les principales informations du projet.



Le dossier de concertation



Diffusion du dossier lors des rencontres « voyageurs »

Le dossier de concertation a été imprimé en 1000 exemplaires. Il a été mis à la disposition de tous à la Mairie de Calais, au siège du SITAC et à l'espace Vivabus. Il a également été diffusé lors des rencontres sur le terrain et des réunions.

Les panneaux d'exposition

Des panneaux d'exposition, sous forme de « kakémonos » (panneaux suspendus sur des supports mobiles) ont été conçus pour présenter le projet et exposés à la Mairie de Calais, au siège du SITAC et à l'espace Vivabus. Les panneaux d'exposition ont également été utilisés lors des rencontres sur le terrain et lors des réunions.



Exposition des panneaux lors des actions de concertation

Les relais dans la presse locale et institutionnelle

Des annonces ont été diffusées à la presse locale (La Voix du Nord et Nord Littoral) qui s'est emparée du sujet lors des principales étapes de celui-ci : suite à la délibération du SITAC approuvant le programme, après la conférence de presse de lancement de la concertation le 1^{er} juillet 2016 ou encore en amont et en aval des actions menées.

Pôle multimodal et transport en commun en site propre en 2020

Le SITAC, organe de concertation, a été créé en 2014 à la demande de la Région Nord-Pas de Calais pour le projet de transport en commun en site propre au pôle d'échanges multimodal.

Ces réalisations sont prévues en 2020. Les travaux devraient commencer dans le courant de 2017. Le chantier d'aménagement de l'espace en site propre permettra de matérialiser sur la

voie de circulation un endroit clairement réservé aux bus. Cette réalisation nécessitera d'importants travaux comme l'entretien, l'éclairage et l'entretien. Cette voie sera la rue Napoléon à l'hôpital en passant par le Boulevard et le square espace multimodal, près de la gare SNCB. La longueur totale sera de 1000 mètres. Sur certains tronçons, le site propre sera à double sens. Sur d'autres, il sera un seul sens. Le site propre doit améliorer la cadence des bus. Le coût du chantier est estimé à 40 millions d'euros. C'est la Région Nord-Pas de Calais, l'État, le Département du Nord, l'Université de Calais, l'hôpital et la Ville de Calais, l'agence



Le site de circulation des bus en site propre reliera à l'arrêt SNCB la Rue Napoléon à l'hôpital de Calais.

La Voix du Nord – 17 décembre 2015

Une voie réservée au transport en commun

L'agglomération s'implique dans le double projet porté par le SITAC, soit le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et le Pôle d'Échanges Multimodal. Le coût des deux projets est estimé, provisoirement, à 40,73 millions d'euros.

Le TCSP nécessite des aménagements d'espaces publics. Ces espaces sont essentiellement sur le Domaine calaisien, mais une partie concerne Cap Calais. Il s'agit des espaces publics de la zone du Virval en vue d'activer la devance du centre hospitalier qui est l'une des priorités du TCSP.

Les habitants seront consultés prochainement par enquête et réunions publiques.

Des 40,73 millions d'euros de budget, près de 26 millions sont supportés par le SITAC et un peu moins de 15 millions par la Région Nord-Pas de Calais. La participation de Cap Calais est de 119 000 euros, pour les aménagements du Virval. Cette dernière ne sera pas comprise au budget de 2016. Les 50 millions d'euros du virval de terrain sont affectés au double projet.

Il a été précisé aux élus du conseil communautaire que dès la mise en service du TCSP, les travaux destinés à la circulation et les travaux adossés devraient être réalisés conjointement.

Le pôle d'échange multimodal consiste à décaler la gare principale du Virval vers la gare de

Calais Ville. Le bus va apporter aux usagers un meilleur confort et une meilleure visibilité de l'accès au transport en commun.

Le transport en commun en site propre suppose la création d'une voie réservée aux bus. Ce qui implique la création d'une voie réservée aux bus, et garantit une meilleure régularité des bus. L'objectif est de garantir une meilleure visibilité de l'accès au transport en commun. Selon l'étude, la ligne en site propre sera d'une longueur de près de 1000 mètres qui va être créée, entre les quartiers présidents de Calais et l'hôpital.

Le démarrage des travaux est prévu pour 2018. Les phases en chantier jusqu'en 2020.

Nord Littoral – 1^{er} avril 2016

DÉVELOPPEMENT URBAIN



La mobilité au cœur d'un nouveau projet

Une réunion publique était organisée hier soir pour présenter le projet Mov'in

Mais, au-delà de ces enjeux, il y a aussi une volonté de faire évoluer le territoire. C'est pourquoi le projet Mov'in est au cœur de la réflexion sur la mobilité. Le projet de Calais-Ville, qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants, est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie. Le projet de Calais-Ville est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie.

Le projet Mov'in est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie. Le projet de Calais-Ville est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie.



André Bouché / Photo: Philippe de la Haye, André Bouché / Photo: Philippe de la Haye

CONCERTATION

Le projet Mov'in continue de faire débat

Le Sitac a présenté le projet Mov'in en réunion publique. La population n'a pas répondu présente...



Le déplacement de la gare routière de Calais vers le sud pousse le projet de ligne à grande vitesse.

Le projet Mov'in est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie. Le projet de Calais-Ville est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie.

Le projet Mov'in est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie. Le projet de Calais-Ville est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie.

Le projet Mov'in est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie. Le projet de Calais-Ville est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie.

Le projet Mov'in est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie. Le projet de Calais-Ville est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie.

Le projet Mov'in est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie. Le projet de Calais-Ville est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie.

Le projet Mov'in est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie. Le projet de Calais-Ville est un projet de territoire. Il vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à améliorer la qualité de l'air, à améliorer la qualité de l'eau, à améliorer la qualité de la vie.

Nord Littoral – 15 novembre

En complément de ces articles de presse, la Mairie de Calais a également délégué des articles au projet dans le Calais Mag.

Bus : deux grands chantiers à discuter

Les transports en commun du Syndicat intercommunal des transports de l'agglomération de Calais vont connaître de gros changements au cours de ces prochaines années. Les Calaisiens seront invités à donner leur avis.



Extrait du Calais Mag n°84 de Septembre 2016

Le déménagement de la gare routière (théâtre) vers la gare SNCF du centre-ville (quai du Rhin) sera l'un des deux grands chantiers à venir. Des aménagements seront nécessaires du côté de la future gare routière, point d'ancrage des différents modes de locomotion (vélo, bus, navette fluviale). Le théâtre quant à lui, pourrait à l'avenir ne plus servir de rond-point. Il sera également question de réaliser une ligne dédiée reliant le centre hospitalier au Port-Niezelay en passant par le Beau-Maraîs et la mairie avec un accès réservé aux bus et franchissable, avenues Toussaintier, Blériot et Comberis.

RÉUNIONS ET ATELIERS

Mov'in, c'est le nom de l'ambitieux projet (estimation haute de 37,9 M€) portant sur l'évolution du réseau de bus. Des réunions, ateliers et rencontres sur le terrain vont débiter prochainement afin de présenter le projet de manière plus détaillée à la population. Les études se poursuivront jusqu'en 2018 et s'achèveront par une enquête publique. Le début des travaux est prévu pour 2019, l'issue est estimée à 2025.

Les outils numériques

En amont du démarrage de la concertation, une sous-rubrique consacrée au projet a été créée sur le site Internet du réseau Calais Opale Bus : <http://www.sitac-calais-opale-bus.fr/index.php/mov-in>.

Cette sous-rubrique comprend plusieurs thèmes :

- Le projet en bref ;
- Les objectifs du projet ;
- Le calendrier ;
- La concertation : cette rubrique offrait la possibilité de déposer un avis en ligne via un formulaire ;
- Les documents à télécharger.

Le projet en bref

Pour améliorer l'offre globale de transport en commun, le projet Mov'in vise à créer un pôle d'échanges multimodal à la gare de Calais et une nouvelle ligne de transport en commun au sein propre du réseau de bus à haut niveau de service.

Avec le déplacement de la gare routière située place du Général de Gaulle vers la gare de Calais-Rive, combiner différents modes de transports (train, bus, car, vélo, trottinette électrique, vélo, marche à pied) devient plus simple, plus sûr et plus rapide.

Le nouveau pôle contribuera à la mise en valeur du quartier de la gare et favorisera la régénération de la place du Théâtre et de ses abords. Avec la création d'une nouvelle ligne de bus à haut niveau de service, la performance du réseau sera améliorée et les quartiers les moins desservis (Porte d'Alsace, quartier de Couberthain, avenue de Couberthain, place de la Vierge)...

Les objectifs du projet

- Renforcer l'attractivité du réseau par la création d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Calais-Ville.
- Réorganiser les espaces devant la gare pour favoriser le lien entre les quartiers.
- Améliorer la performance du réseau de transport en commun.
- Améliorer la qualité de service aux usagers.

Le calendrier

À ce stade du projet, l'estimation de réaliser le projet en deux étapes :

Étape 1 : déplacement de la gare routière et création de la nouvelle ligne entre Calais-Rive et Couberthain et la Gare de Calais.

Étape 2 : réalisation des travaux entre l'avenue de Couberthain et la Gare de Calais et entre l'avenue de Couberthain et la Gare de Calais.

Extrait de la page dédiée au projet sur le site Internet de Calais Opale Bus

Par ailleurs, la tenue des différentes actions a fait l'objet d'une actualité sur la page principale du site Internet. Les comptes rendus de l'ensemble des réunions et des rencontres ont été mis en téléchargement au fur et à mesure de l'avancée de la concertation.

Les réseaux sociaux de la Ville de Calais, et de certains élus volontaires, ont été utilisés afin notamment de faire connaître la tenue des réunions publiques.

Photos du journal

Ville de Calais

Lundi 14 novembre va avoir lieu une réunion publique ayant pour thème le "Projet Mov'in".

À l'occasion de la concertation réglementaire engagée depuis le 1er juillet 2016 pour le projet Mov'in (Transport en commun en site propre et pôle d'échanges multimodal à la gare).

Marcello BOUNCHART, Maire de Calais et Président de la Communauté d'Agglomération du Calaisis, et Philippe MAGNONNET, Président de SITAC.

ont le plaisir de vous inviter à une réunion publique ce lundi à 19h00 au Forum Gambetta.

2.2. Echanger

Afin d'échanger avec les usagers des transports en commun et les habitants, de répondre à leurs interrogations ou de recueillir leurs avis, plusieurs modalités de participation ont été mises en place.

Deux temps de rencontre avec les usagers du réseau ont été organisés le 20 septembre 2016 :

- Une rencontre à la gare routière du Théâtre, place Albert 1er, de 7h15 à 9h.
- Une rencontre à la gare SNCF de Calais-Ville de 16h à 18h.

3 représentants du SITAC et 2 membres des équipes de Calais Opale Bus étaient présents. Ils ont distribué les dossiers de concertation et répondu aux questions du public.

Une partie des participants, en correspondance à la gare routière ou à la gare SNCF, s'est présentée au stand. Pour le reste, l'équipe s'est déployée pour entrer directement en contact avec les usagers en particulier sous les abris-bus.

Lorsqu'un dialogue était engagé, les membres de l'équipe essayaient de retranscrire en quelques mots les principales idées émises par l'interlocuteur. L'équipe encourageait également les participants à déposer des avis directement sur le registre mis à disposition. Si les participants n'étaient pas volontaires, l'équipe présentait alors les autres modalités d'expression prévues au cours de la concertation réglementaire.

La fréquentation actuelle de la gare routière de la place du Théâtre est estimée à environ 4 900 personnes par jour tandis que celle de la gare SNCF de Calais-Ville est estimée à environ 4 800 personnes.

Au cours de la rencontre du matin, environ 35 personnes se sont présentées spontanément sur le stand pour échanger et se renseigner. Les échanges de l'après-midi se sont déroulés suite à des sollicitations de l'équipe projet aux arrêts de bus ou aux stations vél'in.

Enfin près de 400 dossiers de concertation ont été distribués au cours de la journée.



Un temps de rencontre avec les habitants des résidences CCAS des quartiers du Fort Nieulay et du Beau Marais a été organisé le 20 septembre 2016.

Les deux réunions se sont déroulées de 14h à 15h30 simultanément et en deux lieux :

- Résidence Orléansville ;
- Résidence Santos-Dumont.

L'équipe projet s'est installée dans les foyers de chacune des résidences avec les trois panneaux de présentation du projet. Les rencontres ont débuté par une présentation du projet puis une séance de questions – réponses avec les participants s'est ensuite engagée.



A la résidence d'Orléansville, une vingtaine de personnes a assisté à la rencontre tandis qu'à la résidence Santos-Dumont, ce sont près de 80 personnes qui se sont regroupées.

Deux réunions spécifiques, dédiées aux partenaires privilégiés

Elles ont eu lieu :

- **Le 3 octobre 2016 lors de la réunion du Comité des Socioprofessionnels de l'agence de développement économique du Calaisis « Calais Promotion ».** Cette réunion a regroupé une trentaine d'adhérents, principalement des chefs d'entreprises.
- **Le 8 novembre 2016 avec les acteurs associatifs.** 19 associations locales représentant l'environnement et les personnes à mobilité réduite ainsi que les usagers des transports en commun et des modes doux ont été invitées par courrier. Deux associations ont répondu à l'invitation : ADECA (association de défense de l'environnement de Calais) et OVS (opale vélos services).

Une réunion publique

Elle s'est déroulée le 14 novembre 2016 de 19 à 21h au Forum Gambetta et a rassemblé environ 40 participants. Elle a permis à Madame le Maire de Calais, au Président et à la Directrice du SITAC ainsi qu'au Directeur du réseau Calais Opale Bus de présenter les enjeux du projet et le programme de l'opération soumis à concertation. Les habitants ont pu largement interroger les maîtres d'ouvrages. Près de 15 interventions ont été dénombrées.

2.3. Contribuer

Différentes formes de contributions ont été proposées au cours de cette phase de concertation : contributions orales par la prise de parole lors des différentes rencontres, contributions par écrit via diverses modalités.

Ainsi, en complément des temps d'échanges, des dispositifs permettant la contribution écrite des publics ont été mis en place :

- **En rédigeant un avis sur les registres « papier »** mis à disposition à la Mairie de Calais, au siège du SITAC et à l'espace Vivabus ainsi que lors de l'ensemble des rencontres organisées. 7 avis ont été reçus par ce biais.
- **Sur le site Internet**, un formulaire d'avis permettait aux internautes d'envoyer une contribution. Aucun avis n'a été reçu par cet intermédiaire.
- **En écrivant directement** aux porteurs du projet à l'adresse postale du SITAC ou sur le site Internet de la Ville de Calais. Un courrier a été adressé au SITAC et un mail a été envoyé directement à Madame le Maire de Calais via le site Internet questionnezvoselus.org. Ces contributions sont intégrées dans le présent bilan

3. LES AVIS EXPRIMÉS

Le présent bilan de la concertation réglementaire prend en compte les actions réalisées et les avis émis de manière formelle du 1^{er} juillet au 16 décembre 2016. Soit les éléments suivants :

- Les échanges nombreux, riches et denses qui ont pu être menés lors des rencontres terrain à destination des usagers du réseau et des habitants des résidences CCAS des quartiers du Fort Nieulay et du Beau Marais.
- Des questions posées lors des réunions avec les acteurs socioprofessionnels et les associations calaisiennes.
- Les 24 avis qui ont été émis de manière formelle durant cette concertation réglementaire.

3.1. Le contenu des échanges lors de la rencontre avec le Comité des socioprofessionnels de Calais Promotion le 3 octobre 2016

Le 3 octobre, un point dédié au projet a été ajouté à l'ordre du jour de la réunion des Socioprofessionnels de l'agence de développement économique du Calaisis « Calais Promotion ». Ainsi, la Directrice du SITAC a pu présenter le projet à la trentaine d'adhérents, des chefs d'entreprise, présents à la réunion.

Les thèmes et questions suivants ont été abordés concernant le projet de déplacement du Pôle d'échanges multimodal :

- Cette initiative a semblé bien perçue et correspondre à ce qu'attendent les représentants du monde économique notamment sur l'intermodalité.
- Le traitement urbain et paysager du secteur gare SNCF est particulièrement attendu et permettra de favoriser le lien entre Calais-Nord et Calais-Ville.
- Sur le réaménagement du secteur Théâtre, la prise en compte du stationnement est demandée dans les réflexions à mener par la ville. Le stationnement existant sur les parkings du forum Gambetta est considéré comme insuffisant par l'intervenant.

A propos de la création de la nouvelle ligne de bus, les participants ont noté que :

- Le parcours de la ligne envisagée dessert des densités de population importantes et de nombreux équipements.
- La prise en compte des secteurs plus « excentrés » de l'agglomération notamment à l'ouest du territoire doit être considérée dans une prochaine réflexion, notamment le secteur gare de Fréthun et la zone eurotunnel/cité Europe.
- L'élargissement du périmètre communautaire devra permettre de répondre à cette problématique.
- Un effort est demandé pour afficher d'une manière plus importante et plus ambitieuse la part consacrée aux mobilités douces notamment le vélo et les véhicules électriques.

- Le projet gagnerait à confirmer que les deux-roues non motorisés seront pris en compte dans les études préliminaires.
- Une attention particulière devra être apportée sur le secteur Coubertin notamment en termes de sécurité des piétons compte tenu des équipements desservis (lycée et centre de loisirs).
- Le TCSP permettra la requalification du secteur avenue Blériot. Une attention particulière devra être portée sur le stationnement déjà fortement contraint dans les rues adjacentes et qui risque de se renforcer si des places venaient à être supprimées sur l'avenue.

3.2. Le contenu des échanges lors des rencontres « usagers » du 20 septembre 2016

Les rencontres « usagers » se sont déroulées en deux temps et selon les mêmes modalités le 20 septembre 2016 :

- Une rencontre à la gare routière du Théâtre, place Albert 1^{er}, de 7h15 à 9h.
- Une rencontre à la gare SNCF de Calais-Ville de 16h à 18h.

Les échanges ont été relativement peu nombreux du fait d'un temps consacré principalement aux correspondances avec le bus ou avec le train. En moyenne, les participants sont restés une courte durée sur le stand – environ 5 minutes – afin d'obtenir des informations sur le projet. Certains participants sont restés plus longuement et ont pu bénéficier d'une présentation complète. Alors ils ont pu débattre des enjeux et de l'opportunité du projet principalement. Néanmoins, aucun participant n'a émis un avis sur le registre à disposition lors des rencontres.

En parallèle, un grand nombre de dossiers de concertation a été distribué.

La plupart des personnes interrogées a indiqué connaître déjà le projet Mov'in. Beaucoup sont apparus surpris de l'organisation d'une concertation réglementaire visant à solliciter leur avis. Pour ceux qui ont émis un avis oral, la grande majorité se positionne en faveur d'un projet visant à développer et améliorer le réseau de bus dans l'agglomération calaisienne.

Les thématiques suivantes ont été abordées concernant le déplacement de la gare routière et la création d'un pôle d'échanges multimodal :

- Lors de la rencontre à la gare routière du Théâtre, des participants anticipent les difficultés lors des premières semaines suivant le déplacement de la gare routière vers la gare SNCF. Néanmoins, les participants semblent comprendre son intérêt en particulier pour les étudiants. Pour eux, cela permettrait de faciliter et d'accélérer le passage d'un mode de transport à un autre.
- A la gare SNCF de Calais-Ville, les participants sont plus nombreux à déclarer spontanément comprendre la pertinence de créer un vrai pôle d'échanges. Certains attendent d'ailleurs une amélioration de la qualité du parvis de la gare.
- Une commerçante se déclare inquiète du déplacement de la gare routière estimant que cela participera un peu plus à « vider le centre-ville ». Elle craint d'ailleurs une réduction du stationnement.
- Un grand nombre de participants s'interroge sur la répartition des futures lignes entre la gare et le théâtre. Ils souhaitent connaître les lignes qui seront modifiées et qui ne passeront donc plus au Théâtre.

- Des participants demandent que le futur pôle permette de bien identifier les différents bus (urbain, interurbain, tourisme...) et apporte une amélioration en matière d'information voyageur (affichage des prix, des horaires, des numéros de téléphone des agences commerciales...).
- Un effort est attendu sur la facilité de compréhension des correspondances entre les lignes du réseau urbain.
- Enfin, quelques participants ont démontré un réel intérêt à requalifier les abords du Théâtre pour y favoriser les déplacements piétons.

Concernant la ligne de transport en commun en site propre :

- Majoritairement, les personnes ayant engagé un échange ont d'abord émis des avis sur l'organisation du réseau actuel. Si elles déclarent constater une amélioration ces dernières années, elles décrivent des correspondances parfois compliquées et attendent une amélioration de la fréquence et de l'amplitude du réseau.
- Le tracé proposé n'a pas été remis en cause. Au contraire il est perçu comme une amélioration de l'actuelle ligne 4.

3.3. Le contenu des échanges lors des rencontres aux résidences CCAS du Fort Nieulay et du Beau Marais du 20 septembre 2016

Le 20 septembre, les maîtres d'ouvrage ont organisé simultanément deux rencontres dans les résidences CCAS du Fort Nieulay et du Beau Marais. Les rencontres ont regroupé 20 personnes à la résidence d'Orléansville et 80 à la résidence Santos-Dumont.

A la résidence d'Orléansville, et suite à la présentation initiale, les échanges ont été fournis :

- Les personnes présentes se sont félicitées de la mise en œuvre d'une ligne reliant le Fort Nieulay au centre hospitalier. Cette desserte est fortement attendue notamment par les usagers qui se rendent à l'hôpital pour faire des examens radiologiques. Pour eux, il s'agit d'une amélioration et d'un prolongement de la ligne 4 du réseau actuel.
- Les habitants de la résidence se sont accordés pour indiquer la nécessité de créer une ligne plus importante reliant le Fort Nieulay au centre-ville. A ce titre, il est demandé pourquoi il ne pourrait pas être privilégié un prolongement de la Balad'in.
- Une participante a rappelé qu'il était important de bénéficier de plusieurs zones de correspondances importantes dans l'agglomération. Pour elle, cela constituerait une amélioration permettant de changer plus facilement de ligne afin d'atteindre l'ensemble des destinations.
- Beaucoup de questions ont porté sur les différents horizons de mise en service du projet. Pour beaucoup de participants, il conviendrait d'accélérer la mise en œuvre du projet.
- Des participants ont aussi formulé des attentes sur le projet :
 - que la future gare routière prévoit des arrêts pour les cars dit « Macron » ;
 - que la ligne circule en soirée et le dimanche.

- Enfin, de nombreux usagers ont profité de la présence du SITAC pour :
 - demander des améliorations sur le réseau existant, en particulier concernant de nouvelles dessertes (zone commerciale des Cailloux et du Chemin Vert) ;
 - évoquer des problèmes, par exemple concernant la défaillance de l'information dynamique notamment sur la ligne 1.

A la résidence Santos-Dumont, les échanges ont également été assez fournis :

- De manière générale, les réactions indiquent que le réseau actuel bénéficie d'une bonne appréciation générale (par exemple, concernant l'offre de transport et la tarification qui est estimée très abordable). Les usagers présents indiquent que le quartier Beau Marais est bien desservi mais toute amélioration est jugée comme la bienvenue.
- Des usagers perçoivent que le tracé de la nouvelle ligne ne reprend pas l'intégralité de la ligne 4 actuelle (elle ne fera pas de boucles dans le quartier du Beau Marais jusqu'aux arrêts Mouchotte ou Marinot par exemple). Les participants espèrent donc que les autres lignes prendront bien le relais et que le quartier ne sera pas moins bien desservi qu'aujourd'hui. Par ailleurs, des participants ont indiqué qu'une liaison Beau Marais - Théâtre devait être garantie.
- L'idée d'un pôle d'échange secondaire à l'intersection avenue de Guynemer / avenue de St Exupéry a été bien accueillie. A ce titre, la notion de correspondances garanties semble importante.
- Les prochains travaux permettant une desserte de l'hôpital directement au niveau du sous-sol (où sont notamment situés les services d'examens radiologiques, scanner...) semblent correspondre aux attentes des usagers qui ont unanimement réagi favorablement à ce changement.
- La zone commerciale du Chemin Vert n'est pas desservie par le réseau, les usagers souhaiteraient pouvoir y accéder, ainsi qu'aux enseignes situées dans la zone commerciale des Cailloux.
- Des difficultés d'accessibilité ont été soulevées par les personnes ayant besoin d'un matériel déambulatoire pour pouvoir se déplacer.
- Les usagers sont sensibles à l'amélioration de la fréquence (10 / 15 min) et ont indiqué qu'il était important d'adapter l'amplitude horaire du service aux horaires des salariés de l'hôpital. En termes de services, il est aussi attendu que les futurs quais offrent une information en temps réel.
- Les participants estiment que les voiries disposent de suffisamment d'espace pour y insérer un site propre. Pour beaucoup, il est attendu que le projet offre une amélioration et un embellissement de l'avenue Blériot.
- Enfin, et à plusieurs reprises, il est demandé de conserver un arrêt devant l'entrée de la résidence.

3.4. Le contenu des échanges lors de la rencontre avec les associations le 8 novembre 2016

Le 8 novembre 2016, à l'invitation du SITAC, deux associations (ADECA - association de défense de l'environnement de Calais et OVS - opale vélos services) ont pu échanger sur le projet avec les maîtres d'ouvrage. A noter que 19 associations locales représentants l'environnement et les

personnes à mobilité réduite ainsi que les usagers des transports en commun et des modes doux ont été invitées par courrier.

Il en résulte les avis suivants :

- La mise la mise en œuvre du PEM permettra d'aménager de manière qualitative le secteur gare et de favoriser le lien urbain entre Calais Nord et Calais Centre.
- Un accès direct depuis le PEM vers le bâtiment voyageur permettrait de gagner en efficacité pour les usagers.
- De nouveaux services pourraient être envisagés sur le PEM : abris vélos sécurisés, services de réparation, arceaux à vélos supplémentaires, signalétiques permettant de connaître les différents temps de parcours en fonction des modes (vélos, bus, marche à pieds), ...
- Les aménagements réalisés entre Toumaniantz et l'avenue Blériot devront bien prendre en compte l'insertion des modes doux notamment à l'intersection entre ces deux avenues et la D119. En effet de nombreux étudiants circulent à vélos depuis la gare vers l'université et ce carrefour peut s'avérer dangereux.
- Une attention particulière devra être envisagée au niveau des giratoires. Si le TCSP est prioritaire, le traitement des cyclistes devra également être intégré (tourne à droite pour les vélos ; insertion des cyclistes en fin de pistes cyclables...).
- La mise en œuvre des passerelles cyclo-piétonnes permettra de casser la coupure urbaine entre le quartier Descartes en mutation et le centre-ville.
- La passerelle Mollien est attendue pour sécuriser le passage des piétons et cyclistes sur ce secteur très dense en terme de circulation.
- Une passerelle similaire au niveau du pont Hénon (secteur plage) serait également très appréciée pour les même raisons de sécurité.

3.5. La synthèse des 24 avis exprimés formellement par le public

Les 24 avis qui ont été émis de manière formelle durant cette concertation réglementaire proviennent de :

Canal d'expression du public	Quantité
1_La réunion publique	15
2_Les registres papier	7
3_Internet (mail)	1
4_Courrier	1
Total	24

Ils portent principalement sur les thèmes suivants :

Thème	Réurrence*
Les principes d'insertion (requalification, stationnement, prise en compte des modes doux...)	10
Le réseau existant	10
Le tracé	7
L'aménagement du pôle d'échanges multimodal	6
Le coût du projet	3
Le réaménagement de la place du théâtre	2
L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite	1
La motorisation des bus	1

**Une contribution peut porter sur plusieurs thèmes*

Les principes d'insertion

A 10 reprises, des participants ont indiqué être favorables au projet car il est porteur d'une amélioration urbanistique pour les axes traversés.

La majorité des participants a également profité de la concertation pour connaître plus précisément les modalités d'insertion de la nouvelle ligne en site propre. Ils ont alors émis des avis tranchés sur les futurs arbitrages à réaliser :

- La grande majorité des intervenants veulent limiter l'impact du projet sur le stationnement existant, en particulier dans les secteurs où les riverains ne disposent pas de solution.
- De nombreux cyclistes ont déclaré attendre du projet qu'il offre une nouvelle répartition de l'espace public favorable aux modes doux. Ils affirment que l'agglomération doit poursuivre les choix en faveur de ces pratiques.
- La priorité des bus aux carrefours avec une signalisation adaptée est perçue comme une condition de la réussite du projet.
- Une attention particulière devra être observée pour limiter l'impact environnemental du projet, en particulier sur la suppression d'arbres.

Le réseau existant

La situation du réseau existant a aussi suscité 10 réactions. Les contributeurs ont déclaré attendre :

- Une desserte en bus de la zone commerciale des Cailloux et de la partie Sud de la ville ;
- Une augmentation de l'amplitude et de la fréquence du réseau ;
- Le maintien d'un investissement sur les lignes existantes.

Le tracé

Sur les 7 contributions portant sur ce thème, la quasi-totalité des participants indique être favorable au tracé retenu. Ils partagent alors les objectifs du projet de relier les quartiers les plus urbanisés de la ville, la gare SNCF de Calais-Ville et les principaux équipements. Certains estiment néanmoins qu'il aurait été préférable de poursuivre l'investissement sur l'axe Nord-Sud.

Plus en détail, deux participants proposent des évolutions du tracé à la marge :

- Éviter la rue Jean Jaurès en privilégiant un passage par la rue Paul Bert ;
- Après le passage devant l'espace Mandela, privilégier de rejoindre la rue Alexandre Lambert plutôt que de pénétrer dans le cœur du quartier par la rue d'Ajaccio.

L'aménagement du pôle d'échanges multimodal

Tous les participants qui se sont exprimés sur ce sujet (6) se déclarent favorable au déplacement de la gare routière du Théâtre à la gare SNCF de Calais-Ville. Ils partagent l'opportunité de réaliser un pôle d'échanges multimodal confortable et moderne, reliant directement et facilement plusieurs modes (en particulier trains et bus).

En revanche, deux participants s'interrogent sur le positionnement envisagé de la gare routière. Ils trouvent plus pertinent que l'ensemble des bus urbains soient positionnés face au parvis, plutôt que quai du Rhin, afin de faciliter les correspondances.

Un contributeur demande à ce que la future gare routière prévoit un emplacement pour les bus longues distances. Tandis qu'un autre participant estime indispensable de prévoir du dépose-minute. Il estime également nécessaire d'étudier le fait de rendre payant le parking de la gare afin que les calaisiens privilégient l'usage du bus.

Le coût du projet

Cette thématique est abordée par 3 participants.

Le premier estime que l'investissement devrait être plus important et que le projet Mov'in doit être considéré seulement comme une première étape vers un réseau plus développé. Le second indique en revanche ne pas disposer de suffisamment d'information pour émettre un avis : il souhaite connaître les données qui permettent de mettre en rapport l'investissement et les futurs gains pour le réseau et en particulier le volume du report modal attendu avec cette ligne. Enfin le troisième interroge sur le financement et propose de supprimer la Majest'in.

Le réaménagement de la place du Théâtre

Bien que s'agissant d'un sujet qui n'est pas porté à la concertation, 2 participants évoquent l'avenir de la place du Théâtre après le déplacement de la gare routière. Le premier déclare craindre un isolement de ce secteur de la ville tandis que le second demande à ce que l'aménagement apporte une sécurisation du quartier.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Un contributeur demande aux maîtres d'ouvrage de réaliser des aménagements favorables aux personnes à mobilité réduite et en particulier des quais situés au même niveau que les portes du bus.

La motorisation des bus

Un participant encourage le SITAC à se doter de bus à faible consommation et le moins bruyant possible dans le cadre de ce projet.

4. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Pour cette phase de concertation réglementaire, le SITAC a mis en œuvre les moyens nécessaires pour informer et recueillir les avis et les remarques de la population sur le projet, conformément à ses engagements.

Des centaines d'habitants de l'agglomération ont été rencontrés directement lors des 5 rencontres organisées et 24 avis ont été exprimés formellement.

Les principaux éléments exprimés lors de cette concertation sont les suivants :

- Le projet Mov'in génère une adhésion auprès de la majorité des personnes rencontrées et des participants. Son opportunité et les objectifs poursuivis sont confirmés notamment pour participer au développement et à l'amélioration des transports en commun dans l'agglomération calaisienne.
- La création d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Calais-Ville semble faire consensus, en particulier pour renforcer l'intermodalité. Des attentes se sont exprimées pour que la place du Théâtre continue à être desservie par les bus du réseau. Enfin, l'aménagement de cette dernière intéresse la population et pourrait faire l'objet d'une procédure de co-construction spécifique.
- La réalisation d'une nouvelle ligne de bus en site propre recueille un accueil positif. Les participants n'ont pas remis en question le tracé proposé desservant à la fois des quartiers denses et de nombreux équipements. Cependant, plusieurs demandes ont été formulées pour améliorer la desserte d'autres zones dans le cadre des futures évolutions du réseau.
- Une forte attente a été exprimée pour que le projet permette d'engager une requalification des espaces urbains traversés. Des précisions sont néanmoins attendues concernant les modalités d'insertion de la ligne, en particulier les impacts du projet sur le stationnement.
- A plusieurs reprises a été affirmé le souhait d'une bonne prise en compte des modes doux, via le développement d'aménagements cyclables continus et performant. Dans ce cadre, la réalisation des deux passerelles est soutenue.

Les observations du public ainsi que les propositions formulées vont enrichir les études et permettre de préciser les aménagements attendus du projet Mov'in en vue de l'enquête publique.

A l'image de la concertation réglementaire, le SITAC entend poursuivre cette démarche de dialogue et de concertation tout au long des phases à venir.